



FRAIS BANCAIRES ABUSIFS - ATD

Par **spilka**, le **15/02/2013** à **10:46**

Bonjour,

en allant consulter mon compte sur internet, je me suis aperçu que ma banque m' a prelevé 102 € de frais ATD TRESOR alors que mon compte est débiteur.

est ce normal? et est ce que j'ai un recours pour me faire rembourser du prelevement abusif de frais pour un compte bloqué à O puisqu'elle n'a pas pu verser au TRESOR

merci d'avance
nathalie

Par **alterego**, le **15/02/2013** à **11:43**

Bonjour,

ATD Trésor, oui, mais sur quoi ?
C'est cela qu'il importe de savoir pour vous répondre.

Cordialement

Par **spilka**, le **25/02/2013** à **07:43**

bonjour,

la saisie sur le compte bancaire portait sur un ATD sur des impôts sur le salaire

merci

Par **alterego**, le **25/02/2013 à 09:01**

Bonjour,

Oui, elle a le droit.

Les vérifier avec la brochure "Tarifs" que doit vous avoir remis en son temps votre banque... et que nous négligeons tous de lire. Eventuellement retirez en une.

Si ce n'est déjà fait, prenez connaissance de ceci

<http://vosdroits.service-public.fr/F1437.xhtml>

Selon la situation de votre compte bancaire et l'origine de vos revenus (RSA ou autres), vous pouvez demander à votre banque de vous rembourser ces frais (Exemple si la saisie porte sur un solde insaisissable).

Cordialement